

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

-----

**2012 DAC 188-DEVE 50** Subvention à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie située 92, boulevard Barbès 75018 Paris pour l'organisation du dixième Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie. X04939 2012\_03286 5502.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris :

- à hauteur de 4 000 euros : rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture ;

- à hauteur de 2 000 euros : rubrique 833, nature 6574, ligne 23003, mission 284 «provision pour subventions de fonctionnement au titre du développement durable et plan climat » ;
- à hauteur de 2 000 euros : rubrique 820, nature 6574, ligne 23002, mission 280 «provision pour subventions de fonctionnement au titre des Espaces Verts et de l'Environnement ».